

Bulletin d'histoire politique

L'acquisition de documents privés aux Archives nationales du Canada

Lucie Paquet



Volume 5, numéro 3, été 1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063626ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063626ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Paquet, L. (1997). L'acquisition de documents privés aux Archives nationales du Canada. *Bulletin d'histoire politique*, 5(3), 75–81.
<https://doi.org/10.7202/1063626ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1997

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**L'acquisition
de documents privés
aux Archives nationales
du Canada**



Lucie Paquet

Archives nationales du Canada

Les centres d'archives existent pour assurer la conservation et la communication de documents historiques inédits. L'acquisition de documents est donc une des tâches fondamentales qu'ils ont à assumer. Elle est fondamentale parce qu'elle assure non seulement la préservation du patrimoine, mais surtout parce qu'elle procure à la recherche historique des outils pour interpréter l'histoire. Cependant, cette tâche ne doit pas relever du hasard. Elle doit être liée au rôle que les centres d'archives entendent jouer, et, dans le cas d'une institution publique, au rôle que le gouvernement ou l'organisme dont elle dépend, lui ont assigné. Par exemple, l'acquisition de documents s'intègre à des fonds ou à des collections d'archives déjà existantes ou bien elle permet d'explorer de nouvelles avenues pour la recherche historique. Ceci est l'un des objectifs majeurs de la Division des manuscrits des Archives nationales qui a pour mandat:

«d'acquérir, de préserver et de rendre accessible des archives écrites publiques — de provenance non fédérale — et des archives privées d'importance nationale et ce, conformément aux législations et aux politiques régissant les orientations, les programmes et les activités des Archives nationales».

Nous nous proposons dans les pages suivantes d'expliquer comment s'est effectué au fil des années l'acquisition de documents privés à la Division des manuscrits en faisant un bref historique et en explicitant notre Programme national d'acquisition d'archives privées.

Créées en 1872, les Archives nationales sont l'une des plus vieilles institutions culturelles d'envergure nationale. À partir de la fin du XIXe siècle jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, l'ambition principale des Archives nationales était d'obtenir toutes les archives privées aussi bien que publiques provenant surtout des secteurs politique, commercial et militaire. Les efforts étaient principalement concentrés sur l'acquisition de documents relatifs aux périodes coloniales. Une équipe d'archivistes travaillait pour acquérir des documents relatifs à la période française et une autre, pour la période anglaise. Chaque équipe était subdivisée en sections. L'une s'occupait du domaine politique et l'autre, du domaine militaire. Des bureaux à Paris et à Londres ont été créés presque essentiellement pour travailler dans ces secteurs d'activités particulièrement à la transcription des documents et, après 1950, au microfilmage.

Quel était le travail de l'archiviste à cette époque? L'archiviste agissait surtout comme collectionneur et comme chercheur. Il participait à des encans un peu partout en Amérique et en Europe. Parmi ses acquisitions, il obtenait non seulement des manuscrits, des photographies, des cartes anciennes mais également des objets d'art ou de musées de toutes sortes et de toutes provenances. L'archiviste travaillait souvent seul selon ses propres goûts et ses propres ambitions de recherche.

À partir de 1945, une petite distinction est faite entre l'acquisition de documents d'importance régionale, provinciale et nationale. Cette distinction vient du fait que plusieurs groupes impliqués dans les domaines de l'enseignement ou de la culture, provenant des provinces, surtout de la Nouvelle-Écosse et du Québec, s'opposaient à ce que le gouvernement fédéral acquiert des documents privés d'importance provinciale ou locale et ils revendiquaient la construction de leurs propres centres d'archives. C'est à cette époque que se développent la plupart des centres d'archives provinciaux. Au cours des années 1950, par des pressions extérieures et par l'expansion des institutions fédérales, on assiste à un important changement.

Dès cette date, on accorde plus d'importance à l'acquisition et à la conservation des documents publics postérieurs à la Confédération. C'est égale-

ment le cas en ce qui concerne les documents provenant du secteur privé. Mais l'effort d'acquisition est concentré presque exclusivement sur les documents provenant de politiciens du gouvernement fédéral et de militaires. L'acquisition se fait par dons multiples, modestes ou importants. On continue d'acquérir à peu près tous les types de documents, que ce soit des originaux, des transcriptions, des copies et même des photographies de documents. C'est ainsi que la Division des manuscrits a acquis la presque totalité des archives des premiers ministres canadiens, des gouverneurs généraux, d'innombrables militaires, de hauts fonctionnaires ou encore, de documents créés par de simples citoyens mais témoignant d'événements politiques et militaires importants. Il s'agissait en fait à cette époque des principaux domaines intéressant l'historiographie, et les archivistes aussi bien que les historiens, avaient tendance à considérer les événements politiques et militaires comme les événements majeurs de l'histoire.

Dans les années 1960, sous la pression de la nouvelle historiographie et de la demande provenant d'une plus grande variété de chercheurs (économistes, démographes, urbanistes, historiens) la Division des manuscrits a été amenée à diversifier ses acquisitions de fonds d'archives privées et à aborder de façon plus systématique les donateurs potentiels plutôt que d'attendre l'offre du public.

Parallèlement à cette démarche de diversification, les centres d'archives municipaux, provinciaux et universitaires se développent un peu partout et ils s'impliquent dans l'acquisition d'archives privées. Petit à petit, lors de congrès et de réunions professionnelles on parle de la nécessité d'une délimitation des responsabilités en ce qui concerne le secteur privé. Cette délimitation demeure toutefois arbitraire et elle s'établit un peu en fonction du mandat de l'institution. Par exemple, en général l'université va acquérir des archives privées de professeurs ou de scientifiques qui ont travaillé dans leurs établissements. Les centres municipaux d'archives vont acquérir des archives de compagnies privées ou de personnalités d'importance au niveau municipal et la même chose pour les centres d'archives provinciaux.

Pour répondre à la forte demande des chercheurs, la Division des manuscrits des Archives nationales va délimiter ses champs d'acquisition en élaborant vers l'année 1968 un Programme d'acquisition d'archives d'intérêt national. Il s'agit d'un vaste projet d'envergure nationale qui a eu des répercussions assez importantes sur la sensibilisation du public à la sauvegarde du patrimoine archivistique. Son objectif au départ était de choisir, de localiser, de prévenir et de sensibiliser les donateurs éventuels de documents privés d'importance nationale à la sauvegarde de leurs archives et à leur versement aux

Archives nationales. Le principal critère de sélection était «des sujets, des personnes ou des organismes d'importance canadienne ayant joué un rôle national, ayant eu une diffusion nationale de ses activités ou que ses activités débordent les frontières provinciales».

Dans un premier temps, les archivistes ont relevé des noms de personnes décédées ou bien à la retraite, d'organismes et de compagnies dans tous les domaines de la société, comme les arts, les lettres, le sport, la science, la médecine, le monde du travail, le monde des affaires, les affaires publiques, les domaines religieux, ethniques, politiques, militaires et judiciaires. Les outils de référence furent utilisés comme le Guide parlementaire, les dictionnaires biographiques, les répertoires et les journaux. À partir des noms des personnes, on a rassemblé sur fiches des renseignements biographiques ou historiques les concernant comme leur date de naissance et de décès ainsi que les principales étapes de leur carrière. Les notices nécrologiques des journaux ont procuré en particulier une excellente source de renseignements. Avec un premier répertoire de noms, une liste de noms et de sujets prioritaires était établie. Par la suite une lettre était envoyée aux familles les invitant à faire une donation de leurs documents d'archives.

Ainsi, entre les années 1973 et 1984, la Division des manuscrits a acquis en moyenne environ 250 fonds d'archives par année. Le nombre d'acquisition dans les domaines social et culturel a pris une ampleur assez considérable. Ces nouvelles acquisitions traitent de l'éducation, de la santé, des sciences sociales, des femmes, de la littérature, des sports, de la jeunesse, du cinéma, de la télédiffusion, des syndicats, des groupes ethniques, etc. Des efforts ont été faits pour élargir l'acquisition dans les secteurs politiques et militaires afin que ces fonds d'archives deviennent plus représentatifs de la société. Aujourd'hui, malgré la diminution du nombre d'acquisition (environ 130 par année), on constate toujours un certain équilibre entre les différents secteurs de la société. Cet équilibre correspond au souci de la Division des manuscrits d'assurer son mandat.

Lorsque l'archiviste reçoit une réponse d'un donateur désirant offrir ses documents, un rendez-vous est fixé pour les examiner et en évaluer l'importance historique. Ses premiers contacts avec le donateur ou sa famille sont assez déterminants dans le processus d'acquisition parce qu'ils constituent une source d'information qui permet de mieux connaître les documents, ou de préciser le contexte dans lequel ils ont été créés. Ces renseignements permettent de mieux juger de la valeur de la documentation. Par exemple, les personnes de la période de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle

ont dans leurs fonds d'archives une documentation unique très riche et d'une grande valeur historique. Donc, la première opération lorsque l'on acquiert un fonds d'archives de provenance privée, se limite à essayer d'avoir une idée de l'ensemble des documents, c'est-à-dire de la nature et de la quantité. Un choix est fait par l'archiviste. La prudence dans ce choix est de mise parce qu'on ne pourra plus reconstituer un document détruit ou perdu et parce qu'un document considéré comme banal ou ordinaire à notre époque peut contenir beaucoup de renseignements intéressants pour les futurs chercheurs.

Il n'est cependant pas facile de définir les normes et les critères qui permettent de décider en quoi consiste la valeur historique. L'évaluation d'un document ancien ou récent est souvent subjective, quoiqu'il existe certaines normes précises ou universelles. Les critères les plus logiques sont l'ancienneté, la rareté, l'authenticité, l'originalité, un examen de sa forme, de son contenu et de sa provenance. Un document peut avoir une valeur historique par le fait qu'il est unique. On doit tenir compte de la valeur de témoignage ou de l'information. Une enquête est nécessaire pour effectuer cette fonction. Normalement, on retrouve trois catégories de documents dans un fonds d'archives d'une personne:

- des documents personnels (journaux personnels, mémoires, confidences, correspondance personnelle, etc.);
- des documents familiaux ou ancestraux;
- des documents relatifs aux activités professionnelles ou autres.

Il arrive dans bien des cas que l'archiviste n'obtienne que l'une ou l'autre de ces catégories. Mais son objectif est d'obtenir le maximum de documents afin d'avoir une diversité et de permettre aux chercheurs de reconstituer l'ensemble des activités de la personne, de ses origines sociales, culturelles, économiques ou de sa pensée politique. Les documents comme les journaux personnels, la correspondance peuvent servir à comprendre la personne, ses activités ou bien ils peuvent aider à comprendre les attitudes d'une classe sociale ou un segment de la société dans lequel la personne est particulièrement représentée.

En ce qui concerne les archives privées de collectivités, d'organismes ou de compagnies privées, la nature des documents s'apparente aux documents que l'on retrouve dans des organismes publics tels que des procès-verbaux, des documents financiers, du personnel et des rapports. Ces documents peuvent

servir à une évaluation à la fois qualitative et quantitative de l'organisme ou de la collectivité qu'ils représentent.

L'établissement du Programme d'acquisition national a non seulement eu pour résultat d'augmenter et de diversifier le nombre de fonds d'archives mais il a aussi incité certaines collectivités ethniques, des organismes sociaux et culturels à s'intéresser à la préservation de leur patrimoine archivistique et à prendre des mesures en ce sens. L'augmentation des centres d'archives régionaux, provinciaux et universitaires a également permis cette sensibilisation du public.

Au fil des années, cette conscientisation du public a permis à la Division des manuscrits de jouer un double rôle, celui de centre d'information et de diffusion en réunissant, entre autres, des inventaires de fonds conservés non seulement aux Archives nationales mais aussi dans d'autres centres comme par exemple, le catalogue collectif des manuscrits (échanges d'informations provenant de 300 centres) publié entre 1980 et 1985, et depuis plusieurs décennies, le Programme de diffusion de nos fonds et de nos inventaires sur microfilm. Lorsque le nombre d'acquisitions de fonds concernant tel ou tel domaine a été suffisamment important, les archivistes se sont impliqués activement dans la diffusion des archives en créant des expositions, en participant à des conférences et en publiant des séries de guides couvrant plusieurs domaines. Parmi les guides, on retrouve les guides thématiques publiés officiellement et ceux disponibles à notre salle de référence.

Aujourd'hui, le site Internet des Archives nationales permet de diffuser nos services offerts à la communauté des chercheurs à cette adresse: <http://www.archives.ca/>. À long terme ce site rendra accessible un grand nombre de nos inventaires des fonds d'archives privés et d'ici quelques années, on prévoit rendre accessible non seulement des inventaires mais également des documents de fonds et de collections. Parallèlement, la série des disques optiques *ArchiVia* est un autre projet d'édition à long terme des Archives nationales qui vise à faciliter l'accès du public à l'information. Trois disques optiques ont été publiés et sont présentement disponibles:

ArchiVia — 2 comprend trois bases de données qui contiennent des millions de descriptions de documents d'archives privées et gouvernementales:

- les inventaires des fonds d'archives privées
(plus de 13 000 descriptions);

- les inventaires des groupes d'archives gouvernementales;
- les inventaires des fonds sur microfilm (privés et gouvernementaux).

ArchivVia — *Premiers ministres* comprend des inventaires généraux et des inventaires détaillés de tous les fonds d'archives des premiers ministres ainsi que plusieurs index détaillés (correspondants, sujets et chronologies) des documents de six fonds de premiers ministres.

ArchivVia — *Archives coloniales* renferme des descriptions générales et détaillées de documents faisant partie de fonds d'archives qui concernent surtout les périodes coloniales française et britannique, ainsi que des fonds d'archives relatifs à l'Église catholique conservés aux Archives nationales.

Les disques optiques fournissent des renseignements sur ces bases de données, notamment sur leur structure, leur contenu et le processus de recherche.

L'archiviste doit continuellement s'adapter aux changements qu'impose la technologie parce que le mandat de la Division ne se limite pas à acquérir des documents manuscrits. Elle doit également acquérir des documents d'archives créés sur support informatique. Ainsi, le rôle de l'archiviste demeure de plus en plus important car les fonds d'archives de provenance privée contiennent des documents informatiques. Cette nouvelle technologie fait partie de la vie quotidienne. Elle est présente dans les fonds d'archives depuis plus d'une décennie et elle est en constante progression.